



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distribution
RESTREINTE
WNEP/WG.20/2
11 Août 1978
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Réunion PNUD/PNUE d'experts gouvernementaux
chargés d'élaborer un programme de coopération
sur les applications pratiques des sources
renouvelables d'énergie dans la région méditerranéenne

Malte, 9 - 13 Octobre 1978

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

On s'est lentement mais sûrement rendu compte que quelque chose devait être fait en vue de protéger et de mettre en valeur l'environnement de la région méditerranéenne dont dépend le bien-être de ses habitants. Cette tendance a culminé avec l'adoption, lors de la Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée tenue à Barcelone, en Espagne, du 28 janvier au 4 février 1975, d'un Plan d'Action pour la Méditerranée pour la protection et le développement de la région méditerranéenne.

Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), une partie intégrante du Plan d'Action, se concentre sur l'application de pratiques saines de gestion de l'environnement dans des domaines choisis et utilise les connaissances et les expériences déjà acquises. L'un des domaines recommandés par les Gouvernements pour une action immédiate concerne les sources renouvelables d'énergie.

Comme indiqué dans le Rapport de la Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'Action pour la Méditerranée, tenue à Monaco du 9 au 14 janvier 1978.

"La Réunion a décidé de demander au PNUE/PNUD d'organiser une réunion d'experts gouvernementaux chargés d'élaborer un programme de coopération entre pays méditerranéens intéressés relatif aux nouvelles sources d'énergie. Le représentant de Malte a informé la Réunion que son pays accueillerait volontiers cette réunion."

Pour donner suite à cette directive, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont mis une mission sur pied durant le premier semestre de 1978. Cette mission a brièvement rendu visite à tous les Etats riverains de la Méditerranée à l'exception de l'Albanie et de Monaco. Des consultations ont également eu lieu avec diverses organisations internationales et intergouvernementales travaillant dans la région méditerranéenne. La plupart des pays méditerranéens visités par la mission ont confirmé leur intérêt général dans le domaine des sources renouvelables d'énergie et ont exprimé le désir de coopérer sur ce sujet. Il en découle que le principal objet de cette réunion est d'élaborer un programme de coopération visant les applications pratiques des sources renouvelables d'énergie.

Les notes sur l'ordre du jour provisoire qui suivent ont pour but de faciliter le travail de la Réunion d'experts gouvernementaux.

Point 1: Ouverture de la Réunion

La Réunion débutera à 10 heures le lundi 9 octobre 1978 au Corinthia Palace, De Paule Avenue, San Anton, Malte. Les sessions de travail de la réunion seront précédées d'une cérémonie d'ouverture durant laquelle de brèves allocutions de bienvenue seront prononcées par le représentant du Gouvernement maltais au nom du pays hôte ainsi que par les représentants du PNUD et du PNUE.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier suggéré

La Réunion sera invitée à adopter l'ordre du jour. Un ordre du jour provisoire a été soumis sous la cote UNEP/WG.20/1. Bien qu'il y ait plusieurs points à l'ordre du jour, il est suggéré de consacrer la plus grande partie des débats à l'objet principal de la réunion, à savoir l'élaboration d'un programme de coopération, entre pays méditerranéens intéressés, dans le domaine des sources renouvelables d'énergie. Le calendrier annexé est suggéré dans cette optique.

Point 3: Passage en revue des recherches et des études en cours dans la région méditerranéenne sur les sources renouvelables d'énergie et leurs utilisations.

A ce point de l'ordre du jour, les participants seront priés de passer en revue et de faire des commentaires sur le document UNEP/WG.20/3. Ce document examine brièvement les recherches et les études qui étaient en cours dans la région méditerranéenne sur les sources renouvelables d'énergie et leurs utilisations au moment des visites de la mission. On pourra trouver des compléments d'information dans les documents UNEP/WG.20/INF.3 et UNEP/WG.20/INF.4. En outre, les commentaires des participants devraient fournir des informations utiles pour un passage général en revue de la situation actuelle dans la région quant aux sources renouvelables d'énergie et pour la mise à jour du document sur ce sujet.

Point 4: Utilisations potentielles des sources renouvelables d'énergie dans la région méditerranéenne.

A ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à passer en revue les utilisations potentielles pertinentes des sources renouvelables d'énergie dans la région, compte tenu des caractéristiques de la région méditerranéenne et des ressources disponibles. Certaines de ces utilisations potentielles sont décrites dans les documents soumis à la réunion.

Point 5: Formulation des éléments pour un programme de coopération sur les applications pratiques des sources renouvelables d'énergie.

L'objectif le plus important de la réunion est de formuler des éléments qui pourraient servir de base à un programme de coopération d'intérêt régional sur les applications pratiques des sources renouvelables d'énergie. Les documents UNEP/WG.20/4 ainsi que les documents UNEP/WG.20/INF.3 et UNEP/WG.20/INF.4 présentent des informations et des propositions qui pourraient servir de point de départ à la formulation d'un programme de coopération régionale. Les participants sont par ailleurs encouragés à faire usage de leurs connaissances personnelles dans le domaine des sources renouvelables d'énergie ainsi que des politiques, activités et expériences de leurs pays respectifs pour conseiller et élaborer des recommandations concernant la mise en oeuvre du programme de coopération qui est envisagé. Il convient de souligner qu'un tel programme devrait être spécifique et concret.

Point 6: Adoption du Rapport y compris des recommandations

Le projet de Rapport de la Réunion, y compris des recommandations sur la manière et les moyens de mettre en oeuvre le programme de coopération envisagé, sera soumis aux participants pour adoption.

Point 7: Clôture de la Réunion

ANNEXE

Calendrier suggéré

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi 9 octobre	points 1,2,3	point 3 (suite)
Mardi 10 octobre	points 4 et 5	point 5 (suite)
Mercredi 11 octobre	points 5 (suite)	point 5 (suite)
Jeudi 12 octobre	points 5 (suite)	libre. (élaboration du rapport provisoire)
Vendredi 13 octobre	point 6	point 6 (suite) et 7
